

Réponse au Comité permanent des comptes publics
Rapport 5, La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale des
Rapports du printemps 2016 du vérificateur général du Canada

Recommandation 5

Que la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape décrivant les progrès réalisés en vue de l'atteinte des deux premiers jalons du plan d'action d'ici au 31 janvier 2018, puis un rapport final sur l'efficacité de sa stratégie de maintien des effectifs d'ici au 30 septembre 2019.

Contexte

Dans son rapport du printemps 2016 sur la Réserve de l'Armée de terre, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore et mette en œuvre une stratégie de maintien de l'effectif de la Réserve de l'Armée de terre. La Défense nationale a accepté la recommandation et s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre cette stratégie, avant le 30 septembre 2019, au moyen d'un processus en quatre étapes, soit l'orientation, la conception de la stratégie, la mise en œuvre et la validation.

En décembre 2019, la Défense nationale a annoncé que des changements à la portée et à l'ampleur de la stratégie de maintien des effectifs pour en élargir la portée à la totalité des Forces armées canadiennes avaient entraîné des retards. La Défense nationale a indiqué qu'elle avait accompli la première étape du processus (l'orientation) en mars 2019, et qu'elle procédait à l'élaboration d'un cadre stratégique pour déterminer les priorités de haut niveau. Elle a déclaré qu'elle achèverait la deuxième étape (la conception de la stratégie), qu'elle aurait une stratégie et un plan de mise en oeuvre en place d'ici septembre 2020, et qu'elle s'engageait à fournir un nouveau rapport d'étape au Comité avant le 31 décembre 2020.

État actuel : Deuxième étape (conception de la stratégie)

Le travail de cette étape se poursuit. En mars 2020, la Défense nationale a terminé son cadre stratégique, qui énonce les principes pour orienter les efforts de maintien en poste des effectifs. À partir de ce cadre, la Défense nationale élabore une stratégie et un plan de mise en oeuvre, ainsi qu'un cadre de mesure du rendement. Dans ces travaux, la Défense nationale intègre les leçons apprises dans l'élaboration d'initiatives antérieures, telles que la Stratégie sur la santé globale et le bien-être et la Stratégie de prévention du suicide jointe des Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada.

La Défense nationale veille à ce que tous les efforts de maintien en poste des effectifs soient intégrés à la stratégie, qu'ils soient cohérents et qu'ils répondent effectivement aux problèmes d'attrition parmi les groupes démographiques importants et les groupes professionnels particuliers dans les Forces armées canadiennes. Ces efforts

comprennent une analyse comparative des sexes plus (ACS+) rigoureuse et une attention particulière à un « maintien ciblé ». Ces efforts aboutiront à une stratégie plus efficace et durable pour protéger l'investissement de la Défense nationale dans le savoir-faire et les connaissances de ses membres et à un effectif diversifié et inclusif.

La Défense nationale compte terminer la stratégie, le plan de mise en oeuvre et le cadre de mesure du rendement d'ici juin 2021.

Les prochaines étapes : Troisième étape (la mise en oeuvre) et quatrième étape (la validation)

Au terme de l'élaboration de la stratégie, la Défense nationale lancera la troisième étape (la mise en oeuvre). Étant donné que le plan de mise en oeuvre est encore en développement, la Défense nationale ne peut pas encore fournir de détail supplémentaire sur la troisième étape. Comme elle l'a noté en décembre 2019, la Défense nationale aura besoin d'au moins 16 mois pour mettre en oeuvre la stratégie et évaluer son efficacité en profondeur à l'aide du cadre de mesure du rendement avant d'entamer la quatrième étape (la validation).

Prochains rapports au Comité

D'ici le 30 juin 2021, la Défense nationale présentera un rapport au Comité sur la stratégie finale et sur les premiers plans de mise en oeuvre. Elle fournira aussi un deuxième rapport au Comité avant le 31 décembre 2022 qui portera sur l'efficacité de la nouvelle stratégie de maintien de l'effectif.